

Municipalité de Frontenac

Province de Québec
Municipalité de Frontenac

Le conseil de la Municipalité de Frontenac siège en séance extraordinaire ce samedi 21 février 2026 à 12h30, dans la salle du conseil. Sont présents, le maire, M. Gaby Gendron et les conseillers suivants :

Mme Lucie Boulanger	Mme Abigail Zalac
M. Olivier Therrien	M. Andy Maheux
M. René Pépin	

Tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire. Le directeur général et greffier-trésorier, M. Jean-Sébastien Roy, est présent sur place.

M. Marcel Pépin, conseiller, est absent.

Les membres du conseil présents reconnaissent avoir reçu l'avis de convocation pour la présente séance du conseil.

2026-069

Attendu que la Municipalité de Frontenac a reçu une subvention de 90 050 \$ du Patrimoine Canadien visant à soutenir le projet du site archéologique Cliche-Rancourt-Mamsalhabika;

Attendu que quatre soumissions ont été reçues pour la réalisation des travaux ou d'acquisitions dans le cadre de ce projet, soit :

- la soumission de ProForêt Consultants Inc. pour des travaux d'amélioration et de nettoyage d'un sentier pédestre (phase 1), pour un montant total de 20 000 \$ plus taxes;
- la soumission d'Enseignes Bouffard Inc. pour la fabrication et l'installation d'une enseigne au site Cliche-Rancourt-Mamsalhabika, pour un montant total de 25 709,56 \$ taxes incluses;
- la soumission d'Ordinatech Estrie Inc. pour la fourniture de matériel informatique et audiovisuel, pour un montant total de 3 019,33 \$ taxes incluses;
- la soumission de SC Service Électrique Inc. pour l'installation d'un pont Wifi sur le site archéologique, pour un montant total de 7 805,65 \$ taxes incluses;

Attendu que le montant total des soumissions respecte la limite de la subvention accordée;

Attendu que le conseil municipal considère que le coût de la soumission d'Enseignes Bouffard Inc. dépasse la limite budgétaire fixée par le conseil;

Il est proposé par M. René Pépin,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la Municipalité de Frontenac accepte les soumissions de ProForêt consultants Inc., d'Ordinatech Estrie Inc. et de SC Service Électrique Inc., telles que présentées, et entérine leur réalisation dans le cadre du projet assujéti à la subvention du Patrimoine Canadien;

Municipalité de Frontenac

Que la soumission d'Enseignes Bouffard Inc. soit conditionnellement acceptée sous réserve de modifier le projet afin que le coût total, taxes incluses, ne dépasse pas la somme de 20 000 \$;

Que les engagements financiers relatifs à ces contrats soient imputés à la subvention de 90 050 \$ du Patrimoine Canadien et que la direction générale soit autorisée à signer tout document requis à cet effet;

Que le conseil se réserve le droit de réévaluer et d'ajuster l'attribution des contrats advenant l'impossibilité de respecter les exigences budgétaires ou l'éventuel refus d'un des soumissionnaires de se conformer aux ajustements requis.

Adoptée.

2026-070

Attendu que la municipalité a fait l'achat, à l'automne dernier, d'une rétrocaveuse neuve 2025, modèle 320 P, auprès de la compagnie Brandt;

Attendu que la nouvelle rétrocaveuse a été livrée à la mi-janvier et que la municipalité a obtenu la facture au début février;

Attendu que la compagnie Brandt a présenté une demande afin que le paiement relatif à cette rétrocaveuse soit effectué avant la prochaine séance du conseil;

Attendu que le montant de la facture pour l'achat de ladite rétrocaveuse s'élève à 274 210,54 \$, taxes incluses;

Attendu que le conseil considère que l'autorisation du paiement avant la tenue de la prochaine séance est dans l'intérêt de la municipalité et conforme aux engagements contractuels convenus avec le fournisseur;

Attendu que les vérifications nécessaires ont été réalisées quant à la conformité de la facture et à la réception du matériel;

Il est proposé par M. Andy Maheux,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que le conseil autorise le paiement, par chèque, d'un montant de 274 210,54 \$ à la compagnie Brandt pour l'achat de la rétrocaveuse neuve 2025, modèle 320 P, et ce, avant la prochaine séance du conseil prévue le 10 mars prochain;

Que la présente résolution ait effet immédiat.

Adoptée.

2026-071

Proposé par Mme Lucie Boulanger,
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

Que la session extraordinaire soit levée, 13h05.

Adoptée.

Gaby Gendron, Maire

Jean-Sébastien Roy, Directeur
Général et Greffier-Trésorier

Municipalité de Frontenac

Je, Gaby Gendron, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal*.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, greffier-trésorier de la Municipalité de Frontenac, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou aux surplus accumulés, pour les dépenses votées à la séance extraordinaire du conseil de ce 21 février 2026, et ce, pour les résolutions 2026-069 et 2026-070.

Jean-Sébastien Roy, Directeur
Général et Greffier-Trésorier